

**Accueil de l'étape du Tour de France le 18 juillet 2009 et arrivée finale  
du Tour de l'Avenir le 13 septembre 2009 - Modification du programme,  
du budget prévisionnel et de la délibération du 26 février 2009 -  
Convention de répartition des charges entre la Ville  
et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : La délibération du Conseil Municipal du 26 février 2009 présentait les conditions d'accueil des étapes du Tour de France le samedi 18 juillet 2009 et du Tour de l'Avenir le dimanche 13 septembre 2009 à Besançon ainsi que le programme d'accompagnement des animations sportives et festives.

La Ville a proposé une organisation collective de l'ensemble des événements avec les autres collectivités territoriales, Région et Département et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

L'élaboration conjointe du programme des manifestations a confirmé la démarche initiale retenue par le Conseil Municipal du 26 février 2009 à l'exception de l'organisation du village-partenaires-entreprises prévue avec la Chambre de Commerce dont la réalisation n'est pas apparue judicieuse en cette période.

La Région et le Département du Doubs ont souhaité par ailleurs différencier leur implication sur le Tour de France et sur le Tour de l'Avenir considérés comme deux opérations séparées.

Pour le Tour de France, leur contribution respective sera de 100 000 € sous forme de subvention attribuée à la Ville de Besançon.

Pour le Tour de l'Avenir, la Ville sollicite une aide de 10 000 € à la Région de Franche-Comté et de 10 000 € au Département du Doubs sur la base d'une opération globale évaluée à 40 000 €.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sera quant à elle totalement associée à la Ville pour l'organisation directe des deux manifestations.

Ville et CAGB, dans le cadre d'une convention, se répartiront les charges, avec paiement respectif direct de certaines dépenses identifiées et attribution d'une participation financière de la CAGB à la Ville de Besançon pour compenser la prise en charge directe d'éléments supplémentaires.

Compte tenu de ces diverses évolutions, le budget prévisionnel et le financement de l'opération sont modifiés comme suit :

**DEPENSES**

**Tour de France :**

- Organisation générale	132 000 €
- Parcours Sécurité Transports	155 500 €
- Communication Promotion	73 100 €
- Relations publiques	26 900 €
- Animations	<u>12 500 €</u>
Total	400 000 €

**Tour de l'Avenir**

- Organisation générale	25 000 €
- Parcours/ aménagement arrivée	5 000 €
- Animation Communication	<u>10 000 €</u>
Total	40 000 €
<b>Total Général</b>	<b>440 000 €</b>

**FINANCEMENT****- Région de Franche-Comté**

o Tour de France	100 000 €
o Tour de l'Avenir	(sollicités) 10 000 €

**- Département du Doubs**

o Tour de France	100 000 €
o Tour de l'Avenir	(sollicités) 10 000 €

**- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

o Prise en charge directe	70 000 €
o Participation versée à la Ville	40 000 €

**- Ville de Besançon** **110 000 €**

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter les modifications apportées au programme des manifestations du Tour de France et du Tour de l'Avenir, au budget global et aux modalités de financement

- solliciter le versement des subventions des partenaires

o Tour de France chapitre 74.415.7472/7473 .9401.20300	
▪ Région	100 000 €
▪ Département	100 000 €
o Tour de l'Avenir chapitre 74.415.7472/7473. 9402.20300	
▪ Région	10 000 €
▪ Département	10 000 €

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de répartition des charges avec la Communauté d'Agglomération et les conventions à intervenir avec la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs.

**«M. LE MAIRE** : Madame TISSIER, Madame Vélo.

**Mme Corinne TISSIER** : Nous apprécions les efforts qui ont été faits pour réduire le coût financier du passage du Tour de France à Besançon mais comme tout événement d'envergure, celui-ci demande une mobilisation conséquente des services de la Ville en terme de réunions, de réalisation de travaux sur le tracé et de présence humaine le jour J. Nous souhaitons donc qu'une évaluation de l'accueil du Tour de France soit réalisée en prenant en compte évidemment des retombées du point de vue de l'impact économique et de la notoriété, mais aussi le coût pour la Ville, la participation financière de nos organisateurs qu'on a là mais aussi tous les coûts induits, toutes les heures effectuées par le personnel, le coût des travaux et l'impact que ça peut avoir sur d'autres projets.

**M. LE MAIRE** : Ça ne pose aucun problème. D'ailleurs dans la subvention on a le décompte des heures, on le sait, après on est pour ou contre le Tour de France. Vous connaissez mon avis, c'est la manifestation la plus regardée au monde après les Jeux Olympiques et la Coupe du Monde de football, c'est le troisième spectacle mondial. 250 villes se battent pour l'avoir, une vingtaine l'ont et je rappelle d'ailleurs qu'à cette occasion, et je pensais que tu y serais sensible ma chère Corinne, c'est qu'il y avait une opération qui s'appelle «A chacun son tour» qui va être menée avec les écoles de Besançon, les dates restent à préciser mais «A chacun son tour» c'est début juin. Il y aura une sensibilisation à l'usage du vélo par les jeunes avec des vainqueurs du Tour de France ou des seconds, POULIDOR ou Bernard HINAULT, qui viendront pour sensibiliser les jeunes à l'usage du vélo, le 5 juin. C'est quelque chose qui est mis en place gratuitement. Le Directeur du Tour de France, Christian PRUDHOMME m'a proposé cette manifestation qui est réalisée gratuitement dans une dizaine de villes, par la Société du Tour de France.

Je rappelle quand même que la dernière fois en 2004, il y a eu 500 000 personnes ici sur Besançon, c'est-à-dire autant que l'étape de l'Alpe d'Huez, que l'hôtellerie est complète à 100 km à la ronde, et que c'est une très grande opération de communication qui coûte très peu. Il y a des coûts de personnel qui sont effectivement importants et qu'on vous donnera avec précision. Ce sont des heures qui sont pour certaines récupérées, pour d'autres payées. Vous aurez ces informations quand le Tour sera passé».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire, Président de la CAGB, n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.*